

# Permis B - Automatique

## HORAIRES D'OUVERTURE

|                              |   |                |
|------------------------------|---|----------------|
| Sablé s/ Sarthe<br>Le Maine  | <b>48 rue du Mans</b><br>Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de<br>14h00 à 18h30 Le samedi de 9h00 à 15h00              | 02 43 95 07 14 |
| La Flèche<br>(AMC Formation) | <b>8 bis boulevard de Montréal</b><br>Le lundi – mercredi – vendredi de 14h00 à 19h00, et Le samedi<br>10h00 à 14h00.       | 02 43 45 29 00 |
| Loué                         | <b>38 rue des Etats-Unis,</b><br>Le mardi de 10h30 à 12h30, le samedi de 13h00 à 13h30                                      | 02 43 88 41 83 |
| Brûlon                       | <b>4 rue Albert Liébault</b><br>Le mercredi de 14h00 à 15h00, le vendredi de 17h00 à 18h00 et<br>le samedi de 10h00 à 10h30 | 02 43 92 04 25 |
| Noyen                        | <b>6 rue Victor Hugo</b><br>Le lundi de 10h30 à 12h30 le samedi de 13h00 à 13h30  | 02 43 92 34 68 |
| Morannes                     | <b>38 grande rue</b><br>Le mercredi de 17h30 à 19h00, le vendredi 18h00 à 19h00 et le<br>samedi 11h30 à 12h30               | 02 41 42 29 75 |
| Châteauneuf                  | <b>2 grande rue</b><br>Le lundi de 17h00 à 18h et le mardi de 11h à 13h, le samedi de 11h30<br>à 12h30                      | 02 49 71 00 10 |
| Meslay du Maine              | <b>52 Route de Laval</b><br>Le mercredi de 17h00 à 18h00 et le vendredi de 17h00 à 18h00                                    | 02 43 64 22 22 |



# PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER à [ecs72@ecoledeconduitesabolienne.com](mailto:ecs72@ecoledeconduitesabolienne.com)

- 1 Photo d'identité couleurs E-PHOTO  
(Non découpée, non scannée et sans verres correcteurs)
- L'attestation de recensement militaire  
(Pour les candidats âgés de 16 à 17 ans)
- L'attestation de situation vis à vis du service national  
(Pour les candidats âgés de 17 à 18 ans)
- La JDC (pour les candidats âgés de 18 à 25 ans)
- L'ASSR n°2 (pour les candidats âgés de moins de 21 ans)
- La carte identité (R/V) en cours de validité, ou passeport  
(+ livret de famille si erreur de prénoms) ou La carte de séjour (Nationalité Etrangère)
- Permis de conduire (R/V)
- La visite médicale, le test psychotechnique et la décision judiciaire  
**(Pour les suspensions et annulations)**
- 1 Photocopie d'une facture de moins de 6 mois  
(Justificatif de domicile : Eau, Téléphone, Internet, Impôts, attestation titulaire de contrat EDF...)  
Si la facture n'est pas au nom de l'élève, il doit fournir la carte d'identité de l'hébergeur.  
Ce dernier devra rédiger une attestation précisant que l'élève vit à son domicile.



**PERMIS B  
AUTOMATIQUE**

# FORMATION THEORIQUE



|          | Sablé<br>Le Maine | Loué             | Brûlon           | Noyen            | Morannes         | Châteauneuf      | Meslay<br>du<br>Maine | La Flèche<br>(AMC<br>Formation) |
|----------|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Lundi    |                   |                  |                  |                  |                  | 18h00 à<br>19h30 |                       |                                 |
| Mardi    | 18h00 à<br>19h00  |                  |                  | 18h00 à<br>19h00 |                  |                  |                       |                                 |
| Mercredi | 18h00 à<br>19h00  | 17h30 à<br>19h00 |                  | 18h00 à<br>19h00 | 17h30 à<br>19h00 |                  | 18h00 à<br>19h00      | 18h00 à<br>19h00                |
| Jeudi    |                   |                  | 18h00 à<br>19h00 |                  |                  |                  |                       |                                 |
| Vendredi | 18h00 à<br>19h00  |                  | 18h00 à<br>19h00 |                  | 18h00 à<br>19h00 |                  | 18h00 à<br>19h00      | 18h00 à<br>19h00                |
| Samedi   | 13h00 à<br>14h00  | 13h30 à<br>15h00 | 10h30 à<br>12h30 | 13h30 à<br>15h00 | 11h30 à<br>12h30 | 13h00 à<br>15h00 |                       | 10h00 à<br>11h00                |

## STAGE CODE pendant les vacances scolaires Sur inscription

Stage individuel : 149 €

Stage à 35 € offre fidélité sous conditions d'avoir acheté un forfait  
salle



## Formation traditionnelle B en automatique

|  |          |
|--|----------|
| Frais de gestion administrative du dossier   | 80.00 €  |
| 1 Forfait à la formation théorique (cours en salle et en Visio) <b>validé 6 mois</b> | 255.00 € |
| 1 Kit fourniture pédagogique   | 59.99 €  |
| 1 examen ETG et redevance  | 55.00 €  |
| 13 Leçons de conduite dont 4 sur simulateur  | 689.00 € |
| 1 cours prépa permis et vérif. Durée 2h00  | 55.00€   |
| 1 Accompagnement à l'examen pratique   | 53.00 €  |

Total formule : 1246.99 €

## Formation AAC (Apprentissage Anticipée de la Conduite) en automatique

|  |          |
|--|----------|
| Frais de gestion administrative du dossier   | 80.00 €  |
| 1 Forfait à la formation théorique (cours en salle et en Visio) <b>validé 6 mois</b> | 255.00 € |
| 1 Kit fourniture pédagogique   | 59.99 €  |
| 1 examen ETG et redevance  | 55.00 €  |
| 13 Leçons de conduite dont 4 sur simulateur  | 689.00 € |
| 1 cours prépa permis et vérif. Durée 2h00  | 55.00€   |
| 1 Rendez-vous préalable Durée 2h00   | 106.00 € |
| 2 Rendez-vous pédagogique Durée 1h00   | 106.00 € |
| 2 Rendez-vous pédagogique théorique Durée 2h00                                       | 64.00 €  |
| 1 Accompagnement à l'examen pratique   | 53.00 €  |

Total formule : 1522.99 €

### Prestations hors formules :

|   |      |
|---|------|
| Examen ETG et redevance en cas d'échec            | 55 € |
| Leçon sur simulateur                              | 53 € |
| Leçon de conduite                                 | 53 € |
| Accompagnement à l'examen pratique en cas d'échec | 53 € |

### Fourniture pédagogique à l'unité

|                         |         |                                    |     |
|-------------------------|---------|------------------------------------|-----|
| Livre de code           | 19 €    | Disque A Magnétique                | 2 € |
| Livre de vérif.         | 10 €    | Disque A autocollant               | 2 € |
| Fiche de suivi          | 9 €     | Disque AAC autocollant             | 2 € |
| Livret B                | 6 €     | Disque AAC Magnétique              | 2 € |
| Pass rousseau           | 44.99 € | Application mobile : ClassRousseau | 7 € |
| Rétroviseur additionnel | 12 €    |                                    |     |

# NOS FINANCEMENTS

## Permis sans financement :

Les leçons de conduite devront être réglées à l'avance ou au comptant (dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation de suspendre vos leçons de conduite).

### 1<sup>ère</sup> solution :

Lors de votre inscription, un contrat de formation sera établi et signé entre les deux parties (Élève + parents pour les mineurs)

Il sera précisé dessus les modalités de règlement vues entre nous : possibilité de régler la formation en 3 versements sans frais. (1<sup>er</sup> versement 40 % - 2<sup>eme</sup> versement 30 % - 3<sup>eme</sup> versement 30 %) en cas de dépassement du devis initial les prestations devront être réglées 7 jours avant l'examen pratique

### 2<sup>ème</sup> solution :

Vous avez entre 15 et 25 ans ? Apprenez à conduire sans attendre en profitant d'un prêt à taux zéro et ne remboursez qu'un euro par jour\*. C'est l'Etat qui paie les intérêts. Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies pour vous rapprocher du permis.

\* Prêt consenti dans la limite de 1200 € et de 40 mois, après acceptation du dossier par l'organisme préteur (remboursement sur la base de mensualités de 30€, soit 40 mensualités pour un prêt de 1200€)

Pour bénéficier d'un prêt PERMIS 1€, l'élève doit déclarer :

- N'avoir jamais obtenu de prêt « permis à un euro par jour » ;
- Ni détenu le permis de conduire soit de la catégorie B soit de la catégorie A ;
- Et n'avoir jamais déposé de demande de permis de conduire, référence 02 : Soit de la catégorie B, soit de la catégorie A.



**Si dépassement du prêt accordé par la banque (soit 1200 € maximum), le solde du devis bancaire sera à régler en début de formation. Les prestations au-delà du devis sont à régler 7 jours avant l'examen pratique.**

### 3<sup>ème</sup> solution :

Il est possible depuis le 15 mars 2017, d'utiliser son Compte Personnel De Formation (CPF) pour financer son permis B



## Moyens de Paiements :

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, il est interdit de recevoir un paiement en espèces ou au moyen d'une monnaie électronique pour une facture supérieure à 1000 €, lorsque le débiteur à son domicile fiscal en France ou qu'il agit pour les besoins d'une activité professionnelle (*sont visés les particuliers ayant leur domicile fiscal et les professionnels qu'ils soient français ou étrangers*).

**Garantie financière des écoles de conduite :**

MS AMLIN INSURANCE SE – 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS  
Assurance collectif Responsabilité Civile Professionnelle n°2024PIR00001

**Garantie Financière plafonnée à 403566 EUR** en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2024PIR00001 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de conventions (1) préparant aux différentes catégories du permis de conduire, **à savoir : B (filières AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.**

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1er alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

# LES DIFFERENTES FILLIERES D'APPRENTISSAGE

## Conduite Accompagnée : AAC

- À partir de 15 ans
- Evaluation obligatoire, afin de proposer un volume de formation prévisionnel personnalisé (minimum 20 heures obligatoire), et d'établir un devis.
- Obtention du code + formation conduite
- Rendez-vous préalable (durée 2 heures) avec les accompagnateurs avant de commencer la conduite accompagnée.
- 2 Rendez-vous pédagogiques obligatoires (au bout des 1000 kms et 3000 kms)
- Pour l'examen pratique, l'élève peut passer son permis entre 17 ans et 18 ans et doit avoir fait 1 an minimum de conduite accompagnée (et environ 3000 km ou plus). L'examen pratique sera déterminé en fonction du niveau de l'élève, des places attribuées par la Préfecture, et en accord avec le moniteur responsable.

## Conduite Supervisée : CS

- A partir de 18 ans
- Obtention du code + formation conduite 20h minimum obligatoire
- Rendez-vous préalable (durée 2 heures) avec les accompagnateurs avant de commencer la conduite supervisée.
- Pas de kilomètre obligatoire et pas de délai administratif.
- L'examen pratique sera déterminé en fonction du niveau de l'élève, des places attribuées par la Préfecture, et en accord avec le moniteur responsable.

## Conduite Sur Véhicule Automatique : PASSERELLE B78 > B

- Déroulement du permis comme une formation traditionnelle, mais effectuée en 13 heures sur un véhicule automatique. Le nombre d'heures est recalculé en fonction du niveau de l'élève (Permis validé : B automatique).
- Suite à l'obtention d'un permis B automatique, vous avez la possibilité de faire une PASSERELLE B78 > B en vue de conduire un véhicule sur boîte manuelle. Une formation de 7 heures est obligatoire en auto-école après l'obtention de la catégorie B automatique. Une attestation est délivrée à l'issue des 7 heures, si le niveau de l'élève le permet.

# Formation POST PERMIS : 99 €

Formation dispensée uniquement par les écoles de conduite détentrices d'un label "qualité", délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation.

## *Saviez-vous en quoi consiste précisément un stage post permis ?*

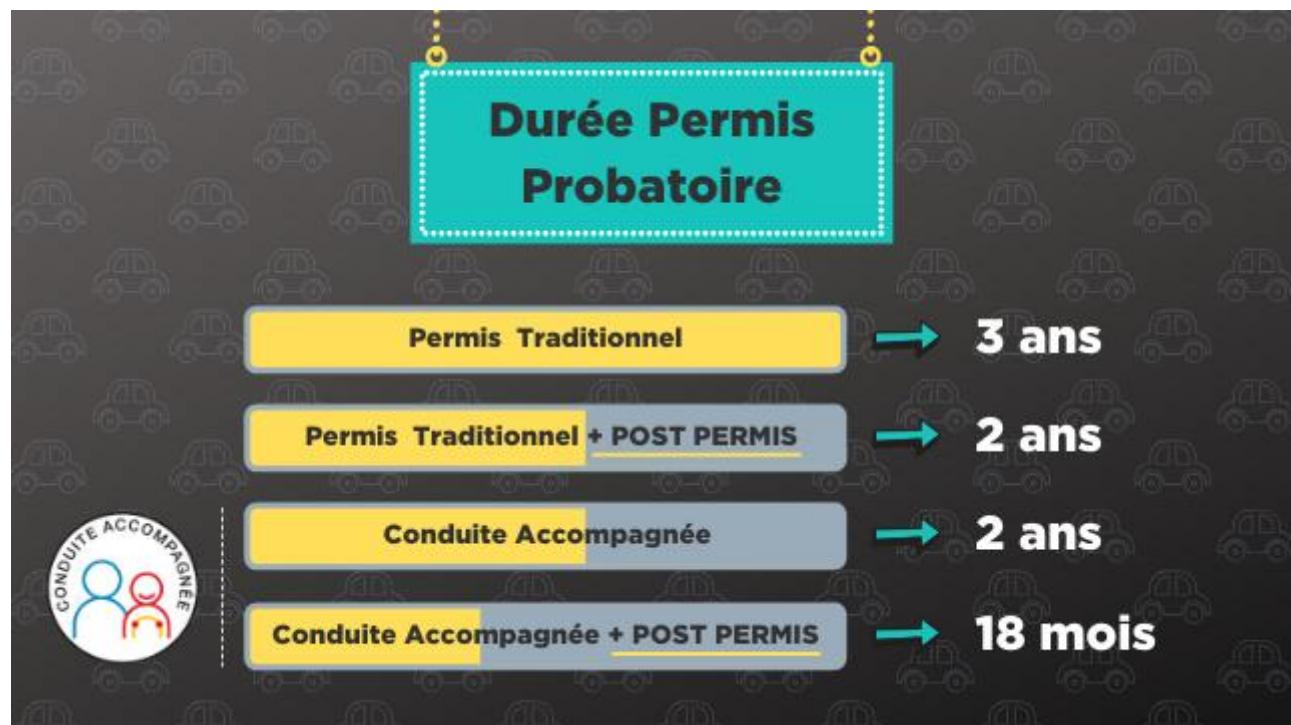
- Il s'agit d'une formation complémentaire proposée aux titulaires d'un premier permis de conduire entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, afin de pouvoir bénéficier d'une réduction de la période probatoire.
- Ne pas avoir perdu de point durant votre période probatoire
- Durée 7 heures sur une journée
- 

## *Pourquoi participer ?*

**Après moins de 2 deux ans de permis, un quart des accidents impliquent un conducteur novice**, le suivi du stage post permis a donc pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de sur confiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant.

## **Réduction de la période probatoire**

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 deux ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis.



*Pour s'inscrire et connaitre les prochaines dates de formation contactez-nous !*